

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2016 N°2016/06

L'an deux mille seize, le 11 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/07/2016

**Présents :** MMES DE BIASI Andrée, DESROUSSEAUX Anne, FAMIN Isabelle, GEWISS Mathilde, GRANIER Dominique, ROUILHET Marie-Claude

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

## **Absents :**

M. LEVAVASSEUR-MAGNE Christian

M. LIVIGNI Gérard

M. NOVAU Frédéric

Mme PENNEROUX Béatrice

Mme RILBA Christine

**Secrétaire de séance :** Mme DE BIASI Andrée

## **N°2016/41 : Désignation des représentants de la Commune auprès de l'entente de la Lousse et du Haumont**

en exercice : 19

présents : 14

votants : 14

exprimés

pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 prononçant la dissolution du SIVU de la Lousse & du Haumont

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2016 approuvant le principe de création de l'Entente Intercommunale de la Lousse & du Haumont entre les quatre communes adhérentes du SIVU dissous et approuvant le projet de convention,

M. le Maire indique que l'article 4-1 du projet de convention prévoit :

Composition de la Conférence de l'Entente :

Le conseil municipal de chaque Commune participante à l'entente est représenté au sein de la conférence, lors des séances que tient celle-ci, par une commission spéciale nommée à cet effet. Chaque conseil municipal désigne ainsi en son sein, au scrutin secret, trois membres qui composent celle commission spéciale.

Chaque conseil municipal désigne les membres de la commission spéciale qui le représente au sein de la Conférence dans un délai maximal de trois mois après la création de l'Entente.

Les commissions spéciales sont renouvelées après chaque renouvellement des conseils municipaux et il est pourvu aux vacances lors de la première séance du conseil municipal qui suit celles-ci.

Le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, peut assister aux séances de la Conférence si les Communes participantes à l'Entente le demandent.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Jean-Marc BERGIA, Jacques BEAUVILLE et Olivier GUILLEMET pour représenter la Commune de Saubens à la Conférence de l'Entente Intercommunale de la Lousse et du Haumont.

### **N°2016/42 : Rapport 2015 Veolia**

en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 14  
exprimés  
pour : 14  
contre : 0  
abstentions : 0

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire, incluant un bilan sur le prix et la qualité des services, documents relatifs au service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Alain MARSAC, correspondant de la délégation de service public avec Veolia, présente à son tour les éléments clés de ce rapport.

Alain MARSAC : On peut notamment noter la responsabilité de la Commune qui s'accroît lors des rejets notamment des orages.

La convention entre Muret et Saubens est également à mettre à jour, suite à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Joffrey (Le poste de refoulement impasse de Garonne à SAUBENS a également été mis aux normes à cette occasion).

Saubens en chiffres : 594 branchements, 13kms de réseaux, 600 clients, taux d'impayés 2.01 %

J BEAUVILLE : Les Eaux claires parasites sont notamment liées aux mauvais branchements, c'est cela ?

B MARIUZZO : Oui exactement. Pour connaître l'origine de ces eaux claires parasites, Veolia nous avait à ce titre proposé d'installer des capteurs dans des endroits donnés. Il serait notamment intéressant d'en installer à la limite SAUBENS/ MURET

A MARSAC : Afin de commenter et préciser ce rapport, je vais demander à Veolia de réunir un groupe de travail »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le rapport annuel du délégataire qui concerne l'exercice 2015.

### **N°2016/43 : Création par le Département de la Haute-Garonne d'un itinéraire de grande randonnée Via Garona – accord de principe sur son passage sur le territoire de la Commune de SAUBENS et l'autorisation anticipée de travaux de balisage sur les propriétés communales.**

M. le Maire rappelle que l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifié à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, donne compétence aux Départements pour établir un PDIPR.

Le Conseil départemental s'est engagé fin 2015, dans la réalisation d'un parcours pédestre de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges (Via Garona), avec le concours du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP). Ce projet est construit en partenariat avec les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés.

Cet itinéraire qui traverse le territoire de SAUBENS devra donc être inscrit au PDIPR, dont la procédure fera notamment intervenir une délibération du Conseil municipal. Une réunion de présentation du projet d'itinéraire sur le territoire du Muretain Agglo et de la procédure d'inscription au PDIPR s'est tenue sur la commune de Muret le 17 juin 2016 en présence des élus concernés.

L'homologation de l'itinéraire Via Garona en GR® 861 doit être soumise à la commission d'homologation et de labellisation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui se réunit en octobre 2016.

Afin de présenter son dossier, le CDRP a besoin, à minima, d'un accord de principe sur la création du parcours d'une part, et d'autre part, d'autoriser le démarrage anticipé des travaux éventuels (balisage et son entretien) sur les propriétés communales.

J BEAUVILLE : A qui incombe l'entretien de l'itinéraire de Grande Randonnée ?

MC ROUILHET : Les chemins étant communaux, leur entretien continue de nous incomber.

JM BERGIA : L'entretien du balisage installé par le Conseil départemental revient toutefois naturellement à ce dernier. Je trouve que l'itinéraire est intéressant car il passe en plein cœur de village.

MC ROUILHET : Pour le sentier vélo (qui n'est pas l'objet du présent vote), nous avons proposé de modifier l'itinéraire prévu ; au lieu de baliser dans les champs entre Saubens et Roquettes, le cheminement aurait pu se faire sur la route de Roquettes puisqu'un chemin piétonnier a déjà en partie été réalisé sur cette voie. Le Conseil Départemental a estimé que baliser un itinéraire de randonnée en bord de départementale serait trop dangereux.

J BEAUVILLE : Je précise que le chemin rural de « La Canals » est déjà un chemin de randonnée pédestre balisé. Ce qui m'inquiète quant à l'itinéraire proposé, c'est la problématique des battues à proximité. Il faudrait faire installer des panneaux indiquant le danger.

JM BERGIA : Je propose que l'on amende la délibération du Conseil départemental en indiquant que notre avis ne sera favorable qu'à la condition qu'un itinéraire bis puisse être matérialisé pour les jours de battues au grand gibier à proximité du sentier.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition d'amendement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée pédestre en cours de création par le Département de la Haute-Garonne, dénommé Via Garona, à condition qu'un itinéraire bis soit matérialisé pour les jours de battues.
- PREND ACTE qu'il conviendra de demander au Département de la Haute-Garonne l'inscription de l'itinéraire au PDIPR lorsque le tracé sera définitivement arrêté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- AUTORISE de manière anticipée le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne à réaliser le balisage et son entretien sur les propriétés communales, après accord de la Commune et du Département.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Point supprimé de l'ordre du jour : avis sur la fusion du Muretain agglomération avec 6 communes savoyennes sur l'aussonnelle**

JM BERGIA : nous avons jusqu'au 07 juillet pour donner notre avis. Comme nous n'avons pas le quorum au dernier conseil, nous n'avons pas pu voter. Toutefois, l'absence d'avis vaut approbation.

T UNFER : Oui mais si la majorité des Communes membres n'est pas acquise il va y avoir un deuxième tour...

MC ROUILHET : Comment la Commune va-t-elle être représentée dans la nouvelle agglomération ?

JM BERGIA : Il y aura 1 représentant pour SAUBENS. En amont de la fusion, la Commune devrait recevoir un fond de concours de l'agglomération (environ 60 000 € pour Saubens)

#### **Lotissement LABORIE**

T UNFER : Dans le cadre de la construction d'un lotissement dans le secteur LABORIE et en application de la Convention de PUP signée avec le promoteur, il est prévu la réalisation d'un trottoir qui coûtera à la Commune de 30 000 € (part communale).

Je pense que l'on pourrait définir un programme pluriannuel de réalisation des trottoirs selon les priorités et provisionner cette même somme (30 000 €) chaque année. Il serait selon moi judicieux de faire réaliser en priorité le trottoir vers la maison petite enfance.

B MARIUZZO : pourquoi pas, nous allons travailler sur ce dossier lors de la prochaine commission infrastructure et services.

JM BERGIA : il est vrai que la problématique de l'accès piéton à la maison petite enfance est importante. Reste à voir quel cheminement on peut proposer.

B MARIUZZO : on peut dans un premier temps ne faire que la partie trottoir et laisser le reste en l'état.

MC ROUILHET : ce trottoir pourrait également permettre, outre la maison petite enfance, de desservir les abribus à proximité.

JM BERGIA : effectivement le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission infrastructure et services.

T UNFER : à termes je souhaiterais qu'il y ait un trottoir route de Muret même si ça n'est pas la priorité

### **Point Berges de Garonne**

JM BERGIA : Un bureau d'études (Easy Hydro) a été mandaté par la DDT31 pour réaliser une étude sur l'impact de l'atterrissement sur l'île au large de Saubens. Celui-ci est venu en Mairie, lundi 4 juillet, en présence du Sous-Préfet, de la DDT31 et du Collectif de sauvegarde des berges de Garonne, afin de nous présenter les conclusions de cette étude : il propose d'élargir le bras rive gauche et de récupérer les galets extraits afin de les reposer en fond de Garonne.

La tête de l'île va être retravaillée pour lui redonner une forme hydrodynamique pour pouvoir assurer l'auto extraction du sable et du galet. Ensuite, ils un arrachage raisonné et sélectif de la végétation est prévu au milieu de l'île.

Autre point : Il nous est fortement conseillé de réduire la zone de cheminement piéton en bordure de berges. Le Sous-Préfet a suggéré de le passer en semi-piéton.

Enfin, il nous est également demandé de faire faire les travaux de reprise du pluvial sur le chemin du Port. Le Préfet peut s'engager sur le financement de ces travaux.

A DESROUSSEAUX : Quel est le lien entre les travaux prévus sur l'île et les Berges ?

JM BERGIA : ils ne sont pas incompatibles au contraire. Ces travaux pourront limiter la problématique de l'érosion des berges dans un premier temps mais ne suffiront pas à l'arrêter. Les travaux de confortement des Berges sont donc à terme quoi qu'il en soit incontournables. Le Dossier de Déclaration d'Intérêt Général est à revoir avec Peklo par rapport au dossier initial. Les tranches 3 et 4 sont à retirer du dossier.

### **Travaux éclairage public :**

B MARIUZZO : Le SDEHG m'a demandé de me positionner sur une enveloppe de travaux de rénovation de l'éclairage public pour 2016. Que fait-on ?

JM BERGIA : Pour l'instant on n'inscrit rien. Je souhaite qu'on attende le diagnostic du SDEHG afin de programmer de quelconques travaux.

**FIN DE SEANCE : 20h50**